

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pendant la période considérée, il a été planté 225.410 plants d'essences diverses. Les travaux de défense établis se décomposent comme suit: 5800 m³ de murs, 1100 m de terrasses (la plupart avec rangées de pieux), 3300 m de rangées de pieux simples et 200 m de ponts à neige.

Brièvement résumés, les travaux exécutés dans les deux autres périmètres se décomposent comme suit:

Au *Lochberg* (Realp). Plantation de 244.200 plants d'épicéa, mélèze et arolle. Etablissement de murs et de bermes. Coût total: fr. 49.188.

A *Wannelen* (Hospenthal). Plantation de la forêt de St-Anna, dès 1885 à 1897, d'une étendue de 30 ha, travail pour lequel on employa 254.000 plants. On a pu pratiquer déjà une première éclaircie dans ce peuplement dont la réussite est complète. — Construction de 2845 m³ de murs, de 1534 m de terrasses et de 229 m de bermes. L'agrandissement du massif de St-Anna serait un complément très désirable. — Coût total: fr. 71.468.

Le coût de ces travaux divers a été extraordinairement élevé. Il s'explique non seulement par le grand nombre des plants mis à demeure et des travaux de défense, mais aussi par les expériences qu'il a fallu tenter. Plusieurs essais furent faits en vain. Maint système de travaux de défense qui, à un moment donné, paraissait être le „nec plus ultra“, se révéla inopérant et dut être remplacé. Tâtonnements que le visiteur du Gurschen ne remarque pas aujourd'hui, mais combien coûteux!

C'est ainsi que la vallée d'Urseren, malgré l'exiguité de ses massifs boisés, offre au forestier une foule d'enseignements qui lui font dire, après Goethe, que c'est une des vallées les plus intéressantes de nos Alpes. Pendant plusieurs siècles, l'homme a fait la guerre à la forêt. Il en faudra plusieurs, d'un travail patient et tenace, pour lui rendre la place à laquelle elle a droit et pour fournir à la population les bois d'œuvre et de feu dont elle a besoin.

Autrefois, l'ours vivait dans ces hautes régions boisées, si bien qu'il figure sur l'écusson des armoiries des gens d'Urseren. Reviendra-t-il hanter à nouveau les bois de l'antique „Statio Ursariorum“? Voilà une crainte que nous pouvons abandonner en toute sécurité à nos arrière-neveux.

Max Oechslin.

(Traduit d'un article paru à la *Zeitschrift für Forstwesen.*)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Programme de la réunion annuelle de la Société forestière suisse dans le canton d'Uri.

Dimanche, 20 août: Réception des participants. Visite de la première exposition uranaise des métiers à Altdorf. Dès 16 h., distribution des billets de logement à l'hôtel *Zum goldenen Schlüssel* (parterre,

à gauche). Dès 20 h., réunion dans les locaux de la restauration de l'exposition.

Lundi, 21 août, 7 h.; Assemblée générale à la Maison de ville (Landratssaal).

Ordre du jour:

1. Discours d'ouverture par le président du Comité local.
2. Nomination des deux secrétaires et des scrutateurs.
3. Réception des nouveaux sociétaires.
4. Rapport annuel du président du Comité permanent.
5. Reddition des comptes de l'exercice 1921/22 et rapport des vérificateurs des comptes.
6. Budget pour l'exercice 1922/23.
7. Choix du lieu de réunion en 1923. Nomination du président et du vice-président du Comité local.
8. Rapport sur l'activité de l'office forestier central et sur la situation du marché des bois.
9. Sujet mis au concours. Rapport sur les travaux présentés. Nouveau sujet à mettre au concours.
10. Rapport de la commission spéciale sur la réforme du plan d'études à la division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale.
11. a) Rapport du Landesstatthalter E. Huber sur les conditions forestières de la corporation d'Uri.
b) Orientation sur les travaux de défense contre l'avalanche et le reboisement dans le canton d'Uri, par M. Jauch, inspecteur forestier cantonal.
12. Divers, imprévu.

12 h.: Banquet à l'hôtel de la Clef.

14¹/₂ h.: Visite de la forêt à ban d'Altdorf.

20 h.: Soirée familière à l'hôtel de la Clef.

Mardi, 22 août, 7.40 h.: Excursion dans les forêts d'Oberwald, à Seelisberg.

13 h.: Dîner au Grand Hôtel Sonnenberg, à Seelisberg. Descente au Rütli. Retour à Fluelen.

20¹/₂ h.: Réunion à l'hôtel de la Couronne. Conférence sur les travaux forestiers exécutés dans le canton d'Uri (avec projections lumineuses).

Mercredi, 23 août: Excursion dans la vallée d'Urseren.

8.17 h.: Départ en train pour Göschenen—Andermatt. Visite des travaux de défense et de reboisement au Gurschen et au-dessus d'Hospental.

13¹/₂ h.: Dîner à l'hôtel Meyerhof, à Hospental.

Extrait des comptes de l'exercice 1921/22 de la Société forestière suisse et du projet de budget pour 1922/23 (1^{er} juillet 1922 au 30 juin 1923).

A. Société.

Budget 1921/22 Fr.	Comptes 1921/22 Fr.		Budget 1922/23 Fr.
—	285, —	<i>I. Recettes.</i>	
		<i>En caisse</i>	—
5.300, —	5.025, —	1. Cotisation des sociétaires (nouveaux compris)	5.000, —
		2. Subventions: Fr.	
		a) de la Confédération 6.000, —	
6.050, —	6.500, —	b) de la Société vaudoise des forestiers 200, —*	
		c) du canton du Valais 300, —*	6.500, —
		* pour la publication du <i>Journal forestier suisse.</i>	
		3. Journal:	
		pour abonnement	
		à la <i>Zeitschrift</i> 5.850, —	
		au Journal 2.700, —	
		pour insertions 600, —	
		Divers 150, —	9.300, —
100, —	56, 75	4. Intérêts du compte de chèques et du compte-courant	50, —
		5. Divers:	
338, —	240, —	Ristourne pour assurances	
— —	92, —	Divers	200, —
2.212, —	— —	Rembours des frais d'impression de l'édition italienne du Mémorial	2.212, —
		Imprévu	138, —
<u>14.000, —</u>	<u>12.198, 75</u>	Total des Recettes	<u>23.400, —</u>

II. Dépenses.

500, —	623, 60	1. Administration et imprimés	600, —
1.500, —	1.500, 25	2. Comité permanent et commissions	1.000, —
		3. Coût du Journal:	
		5.363, 55 a) Edition allemande	
9.000, —	9.733, 85	3.796, 30 b) Edition française	19.450, —
		574, — c) Frais communs	
		4. Récompense aux concourants	600, —
		5. Divers:	
300, —	40, —	Part prévue au contrat d'assurance	— —
<u>11.000, —</u>	<u>11.897, 70</u>	A reporter	<u>21.650, —</u>

Budget 1921/22 Fr.	Comptes 1921/22 Fr.		Budget 1922/23 Fr.
11.300, —	11.897, 70	Report	21.650, —
881, 60	1.166, 60	6. Rembours de l'emprunt au compte de la publication:	
		„La Suisse forestière“ . . .	1.184, 20
618, 40	150, —	Imprévu	565, 80
<u>12.800, —</u>	<u>13.214, 30</u>		<u>23.400, —</u>
1.200, —	— —	Excédent des recettes	— —
— —	1.015, 25	Excédent des dépenses	— —

B. Compte spécial de la publication „La Suisse forestière“.

I. Recettes.

500, —	3.948, —	1. Vente par les soins de la Société	70, —
200, —	561, 50	Vente en librairie	50, —
75, —	72, 75	2. Intérêts	200, —
— —	— —	3. Divers	— —
<u>775, —</u>	<u>4.582, 25</u>		<u>320, —</u>

II. Dépenses.

10, —	5, 70	1. Assurance du mobilier	5, —
50, —	133, —	2. Divers	105, —
715, —	4.443, 55	3. Excédent des recettes	210, —
<u>775, —</u>	<u>4.582, 25</u>		<u>320, —</u>

Sommaire de l'avoir.

Solde de juillet 1921	1.820, 40
Excédent des recettes de l'exercice 1921/22.	4.443, 55
Bilan au 1 ^{er} juillet 1922	<u>6.263, 95</u>
Dont: En compte d'épargne (n° 8046).	5.079, 75
Prêt à la caisse de la Société forestière suisse	1.184, 20
	<u>6.263, 95</u>

C. Fonds pour voyages d'étude de la Société forestière suisse

(anciennement „Fonds Morsier“).

I. Recettes.

600, —	460, 70	Intérêts des capitaux et du compte- courant	545, —
— —	8.000, —	Retrait du compte-courant: obli- gations Leu et C ^{ie} , Zurich, n ^{os} 818 et 825 (fr. 1000) et obligations empr. canton des Grisons, 3 ¹ / ₂ 0/0 (fr. 5000). . .	— —
<u>600, —</u>	<u>8.460, 70</u>		<u>545, —</u>

Budget 1921/22 Fr.	Comptes 1921/22 Fr.		Budget 1922/23 Fr.
<i>II. Dépenses.</i>			
Placement de capitaux.			
— —	996, 20	Libération de l'obligation de fr. 1000, de l'emprunt du canton de Fribourg pour entreprises électriques 6 0/0	— —
— —	1.976, —	Libération de fr. 2000 de l'emprunt du canton de Neuchâtel, 5 1/2 0/0	— —
— —	2, 40	Finance pour la garde des titres	— —
600, —	300, —	Subvention à M. F. Fankhauser, à Thoune	545, —
— —	36, 25	Finance de nantissement	— —
— —	5.022, 15	Libération des obligations de l'emprunt de la Confédération 1922, 5 1/2 0/0 (n° 170.988)	— —
— —	127, 70	Excédent des recettes	— —
<hr/> 600, —	<hr/> 8.460, 70		<hr/> 545, —

Sommaire de l'avoir.

Le fonds s'élevait, le 1 ^{er} juillet 1921, à	10.380, 55
Excédent des recettes de l'exercice	127, 70

Le fonds s'élevait ainsi le 1^{er} juillet 1922 à 10.508, 25

De cette somme, fr. 10.000, en titres, constituent un capital inaliénable. Le solde, soit fr. 508,25, sont déposés en compte-courant.

Inventaire des titres.

fr. 1.000, —	Bons de caisse de la Confédération, du 5 septembre 1920, III ^e série, lettre C. 84 785; 6 0/0, remboursables le 5 septembre 1923.
„ 1.000, —	Obligation des forces électriques du canton de Fribourg, 6 0/0, remboursable le 30 juin 1931.
„ 1.000, —	Obligation de la Banque hypothécaire de Bâle-Campagne 5 1/4 0/0; remboursable le 1 ^{er} novembre 1923.
„ 2.000, —	Obligations de l'emprunt du canton de Neuchâtel de 1921, 5 1/2 0/0 (n ^{os} 2052—2055), remboursables le 1 ^{er} février 1932.
„ 5.000, —	Obligation de l'emprunt de la Confédération de 1922, 5 1/2 0/0 (n° 170 988); remboursable le 1 ^{er} septembre 1932.
<hr/> fr. 10.000, —	

Bâle, juillet 1922.

Société forestière suisse:

Le caissier: *J. Müller*, inspecteur forestier.